
Adresse de la société populaire de Gannat qui envoie le procès-verbal à l'issue des réjouissances pour l'affranchissement de la ville de Lyon et la lettre aux volontaires des bataillons du département de l'Allier, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gannat qui envoie le procès-verbal à l'issue des réjouissances pour l'affranchissement de la ville de Lyon et la lettre aux volontaires des bataillons du département de l'Allier, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 117-118;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41351_t1_0117_0000_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

et n'en cédez le gouvernail qu'après l'avoir mis à l'abri des tempêtes au port de la sécurité.

« Les membres composant le comité de correspondance,

« GACHER; TABOURET; CÉNAY; VERNEUR,
secrétaire.

« Délémont, département du Mont-Terrible, le 2^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible. »

La Société républicaine de Saint-Affrique fait la même invitation; elle demande en même temps que l'on destitue tout fonctionnaire public signataire d'arrêtés fédéralistes.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Affrique (2) :

« Saint-Affrique, le 7 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Les intrigues des malveillants à l'époque du 10 août engagèrent notre société à vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que la patrie serait sauvée. Nous voyons avec douleur qu'aucun papier public n'a fait mention de notre demande.

« Nous venons aujourd'hui, citoyens législateurs, vous manifester les mêmes sentiments. N'abandonnez le timon de la République que lorsque le despotisme vaincu n'insultera plus à notre indépendance. Tenez les rênes de la France tant qu'elle sera en révolution. Vous appellerez vos successeurs quand l'aristocratie et le fanatisme n'infesteront plus le sol de la liberté.

« Nous vous proposons de décréter la destitution de tout fonctionnaire public, signataire d'arrêtés fédéralistes, quoiqu'il se soit rétracté, parce que cette rétractation nous semble une preuve de faiblesse : l'homme public doit être inaccessible à toutes les secousses politiques.

« Continuez, citoyens législateurs, de bien mériter de la patrie par vos sages décrets, hâtez-vous d'achever le grand ouvrage de l'éducation publique; nous adopterons les mesures que vous prendrez pour opérer le salut de la patrie en danger. Nous avons unanimement accepté, dans le mois de juillet, la sublime Constitution, émanée de la sainte Montagne et qui doit faire le désespoir de tous les tyrans de l'univers.

« Les républicains composant la Société populaire de Saint-Affrique, département de l'Aveyron.

« FRAISSIGUES, juge de paix, vice-président;
ANGLADE, secrétaire; BOURGOUIGNOU, maire
et secrétaire. »

La Société républicaine de Sancerre félicite la Convention sur ses travaux et l'invite aussi à rester à son poste.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Sancerre (2) :

La Société républicaine de Sancerre, à la Convention nationale.

« Sancerre, le 6^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les tyrans et les traîtres mordant tous les jours la poussière, les suspects recevant des chaînes, l'agiotage déconcerté, l'indigent soulagé, l'hydre de la féodalité réduit en cendres, le fanatisme aux abois, la liberté descendant à grands pas du haut de la sainte Montagne, tels sont les bienfaits de votre sagesse et de votre courage.

« Vous n'avez cependant pas encore assez fait pour la patrie, le vaisseau de la liberté flotte encore sur une mer orageuse dont vous avez bravé les premières fureurs, et vous ne devez en quitter le gouvernail que lorsque la République sera universellement reconnue.

Illustres Montagnards, la Société républicaine de Sancerre a applaudi aux mesures que vous avez prises depuis le 31 mai surtout, et elle en a propagé les principes avec quelques succès, mais en applaudissant à vos derniers décrets relatifs aux sujets des despotes qui nous font la guerre, elle croirait manquer à la justice et à la reconnaissance, si elle ne déposait dans votre sein paternel le chagrin avec lequel elle a vu l'incarcération et la saisie des biens de deux de ses membres, de deux pères de famille respectables à tous égards, de deux véritables apôtres de la liberté.

« GRENIN, président; BERNIER, commissaire; HODEAU, secrétaire. »

La Société populaire de Gannat fait la même invitation : elle fait passer en même temps le procès-verbal des réjouissances qui ont eu lieu à l'occasion de l'affranchissement de la cité de Lyon.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

A la Convention nationale.

Suit l'adresse de la Société républicaine de Gannat (4) :

« Gannat, 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible, et le premier de la Constitution populaire.

« Citoyens,

« Le conseil général de la commune vous

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

adresse une copie du procès-verbal (1) fait hier en la maison commune à l'issue des réjouissances qui ont eu lieu pour l'affranchissement de la cité de Lyon. Cet acte vous paraîtra sans doute un témoignage du patriotisme qui anime toutes les autorités constituées, et qui réunit tous les citoyens de la ville de Gannat. La société a cru devoir joindre à la copie de ce procès-verbal copie de la lettre qu'elle a écrite depuis peu aux soldats républicains composant le premier et le deuxième bataillon du département de l'Allier; ces deux bataillons, placés aux postes les plus périlleux et les plus importants de nos frontières, l'un au camp devant Lille, l'autre à Landau, savent s'y faire distinguer par leur bravoure et leur bonne conduite, la société, en leur écrivant cette lettre, s'est acquittée d'un devoir et s'est engagée à en remplir de nouveaux qui ne lui seront ni moins chers, ni moins sacrés.

« La société de Gannat n'a pas pu s'occuper des défenseurs de notre république sans se pénétrer plus fortement encore de ce qu'elle doit à ses fondateurs, et sans éprouver le désir de leur présenter un nouveau tribut de sa reconnaissance et de son dévouement; elle admire ses efforts sans relâche pour le salut de la liberté, son courage insurmontable qui toujours s'accroît avec les obstacles et s'élève au-dessus de tous les dangers. Bientôt, dégagée de tous ses ennemis du dedans et de tous les perfides conspirateurs dont elle était entourée, la Convention nationale pourra opposer aux ennemis étrangers une masse et une réunion de forces qui feront le désespoir des despotes coalisés et leur dictent les conditions d'une paix qui sera le fondement inébranlable de la prospérité et de la gloire de notre République; mais ce grand ouvrage ne peut être que celui de la Convention nationale. Tous ses soins, jusqu'à ce jour, sont pour elle autant d'engagements qui doivent la retenir à son poste jusqu'à ce que le triomphe de la liberté soit complet et que le vaisseau de la République jouisse de la tranquillité du port.

« Remplie de cette heureuse espérance, la société républicaine de Gannat s'unit à tous les bons patriotes qui vous expriment chaque jour les besoins et les vœux de la patrie.

Les républicains composant la Société populaire de la ville de Gannat.

« DELAFAYE, président; BOHEIT, secrétaire;
TAVERNIER, ancien secrétaire. »

Copie de la lettre écrite par la Société populaire de Gannat, aux républicains volontaires des premier et second bataillons du département de l'Allier, le 10^e jour de la troisième décade du premier mois de l'an II de la République française (2).

« Braves républicains,

« Après le grand intérêt qui nous attache au sort et à la gloire de notre république, il n'en est pas pour nous de plus cher et de plus légitime que celui de votre propre gloire; ce n'est pas sans la plus douce satisfaction que nous avons

entendu les rapports honorables que l'on nous a faits de votre conduite au poste périlleux où vous êtes placés; chaque jour aux mains avec l'ennemi, vous donnez chaque jour de nouvelles preuves de courage. Vous savez y joindre les avantages sûrs que donnent l'amour du devoir et le respect de la discipline, et déjà vous êtes parvenus à faire compter votre bataillon parmi ceux sur qui peut se reposer la confiance du général.

« Continuez, braves guerriers, à bien mériter de la patrie, continuez à faire la joie et l'honneur de vos parents, de vos amis, de tous vos concitoyens; quel que soit le hasard de la guerre le sort d'un vrai républicain ne peut pas être douteux; s'il survit aux dangers de sa patrie, ce sera pour la voir toujours libre et triomphante; s'il meurt, c'est avec la douce consolation de n'avoir vécu que pour elle et de vivre à jamais dans le cœur de tous les hommes qui savent honorer les vertus.

« La Société républicaine de Gannat veillera avec soin à ce que ceux de vos parents qui sont près d'elle et qui ont des besoins participent suivant leur droit, et le plus promptement possible aux secours que leur doit la République si leur grand âge ou leurs infirmités leur rendaient ces bienfaits insuffisants la société s'empressera d'y ajouter et de puiser dans son sein des moyens de concourir à cet acte de justice.

« Les républicains composant la Société populaire de la ville de Gannat.

Par ampliation :

« DELAFAYE, président; BOHEIT, secrétaire;
TAVERNIER, ancien secrétaire. »

Les représentants du peuple informent la Convention qu'ils viennent de découvrir l'ex-député Coustard, et qu'ils le font conduire à Paris; que les avant-postes de la réserve de l'armée d'Ouest ont mis en déroute un rassemblement de brigands près le port Saint-Père, et qu'un officier municipal patriote, réfugié à Paimbœuf, vient de lui apprendre que sur 5 bâtiments anglais, qui apportaient des provisions aux rebelles retirés à Noirmoutier, nos frégates en ont coulé 2 à fond et pris les 3 autres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest (2) :

Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, à la Convention nationale.

« Nantes, le 7^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens nos collègues,

« Nous venons de découvrir l'ex-député Coustard, nous le faisons conduire à Paris.

(1) Nous n'avons pu découvrir ce procès-verbal.

(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 762.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 241.
(2) Archives nationales, carton F⁷ 4656, dossier Coustard. Bulletin de la Convention du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} no-